



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 6/2019

Séance ordinaire du 12 novembre 2019
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Nicolas HÄUSEL

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	18
Membre non excusé :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Muriel CUENDET SCHMIDT, Sandrine LARGEY BOTTI, Nathalie LINIGER et Anne-Lise UDRY, MM. Fernand BRIGUET, Christophe CHABLAIS, Anton EPP, Yann GLAYRE, Philippe KOCH, Philippe LIENHARD, Daniel MARGOT, Alexandre MEIER, André RACLOZ, Enzo SANTACROCE, Bernard THONNEY, Reynold UDRY, Olivier VOLPER et Mazyar YOSEFI.

A 19h30, **M. Nicolas Häusel**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire suppléante. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 62 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président rappelle à l'Assemblée que la période entre le précédent Conseil et aujourd'hui a été marquée par les élections fédérales ; il ne reviendra pas sur les résultats connus de tous. Il remercie avant tout la population palinzarde qui s'est mobilisée pour voter puisqu'au 1^{er} tour, la participation a été de 49 %, puis de 44% au 2^{ème} tour. Ce qui est plutôt élevé en comparaison.

La commune d'Epalinges a rendu assez tardivement ses résultats au 1^{er} tour. Un total ne correspondant pas, des membres du Bureau et du Greffe ont recompté tous les bulletins. Il s'est avéré qu'un paquet non complet de 26 bulletins avait été comptabilisé pour un paquet complet de 50 bulletins. L'erreur ayant été décelée, nous avons pu envoyer les chiffres vérifiés.

Au 2^{ème} tour du Conseil des Etats, il y a eu une redondance de chiffres lors de la saisie dans



Votelec, que nous avons pris pour une erreur de logiciel. Il s'est avéré que le nombre de bulletins non modifiés pour M. Français et pour le duo Ada Marra-Adèle Thorens était équivalent (984 bulletins). Une coïncidence étonnante qui nous a fait perdre un peu de temps.

Les résultats pour Epalinges au second tour de l'élection au Conseil des Etats sont les suivants:

- Olivier Français: 1242
- Adèle Thorens: 1186
- Ada Marra: 1114

Le Président remercie tous les scrutateurs qui ont participé à ces deux tours d'élections ainsi que les membres du Bureau. Un remerciement particulier au Greffe pour l'organisation de ces élections et aux employés communaux qui ont participé à la mise en place et à la saisie.

Cela lui fait remarquer que les scrutateurs expérimentés sont précieux et que les groupes présents dans cette Assemblée ont intérêt à les garder et à former régulièrement de nouveaux scrutateurs en les faisant participer à ce genre de scrutin.

Le 27 septembre, Le Président a reçu la lettre de démission de M. Bujar Osmani. Son remplacement sera effectif aujourd'hui lors de l'assermentation des 3 nouveaux conseillers.

Concernant l'interpellation citoyenne sur la 5G, Mme Waite est satisfaite de la réponse de la Municipalité et du Bureau qui l'informait qu'un Café-Débat sur ce thème aura lieu en début d'année 2020.

Durant cette période, il a rendu visite à quatre personnes qui fêtaient leurs nonante ans. Leur portrait clin d'oeil paraîtront dans le palinzard du mois de décembre. Parmi eux, se trouvait une ancienne collègue du Conseil pour certains. Mme Nilda Giroud a en effet été membre de notre Assemblée pendant une vingtaine d'années.

En ce qui concerne le procès-verbal du Conseil du mois de juin, ce dernier est accessible sur l'extranet avec les modifications demandées lors de la précédente Assemblée. Les propos enregistrés ont été retranscrits littéralement.

Le Président rappelle que le Conseil du mois de décembre débutera à 18h30. Un lien pour s'inscrire au repas de Noël sera envoyé prochainement par le secrétariat du Bureau.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à une large majorité et une abstention.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (EN REMPLACEMENT DE MM. MICHEL ROCHAT, MARC-ALAIN BERBERAT ET BUJAR OSMANI, DÉMISSIONNAIRES)

Le Président prie Mme Chantal Good, MM. Michael Crottaz et Vincent von Siebenthal de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL ROCHAT, DÉMISSIONNAIRE)

Le Président informe l'Assemblée qu'il y aura également un membre suppléant à élire à la commission d'urbanisme et des constructions.

Au nom du groupe PS, M. Angelo Marzoli présente la candidature de Mme Catherine Burki comme membre et celle de M. Vincent von Siebenthal comme membre suppléant.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS COMMUNAUX (EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL ROCHAT, DÉMISSIONNAIRE)

Au nom du groupe PS, M. Angelo Marzoli présente la candidature de M. Vincent von Siebenthal.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic

Distribution de sacs poubelle : M. Mischler présente ses excuses à M. Mazyar Yosefi, absent ce soir, car effectivement la Municipalité a fait une petite erreur en ce qui concerne la petite statistique qui a été fournie la dernière fois au sujet du nombre de rouleaux de sacs taxés donnés à la naissance. Ce qui était parfaitement correct, c'est que ces sacs sont effectivement donnés à la naissance. Mais il y a d'autres communes qui



donnent des sacs pour la première et la deuxième années, ce qui fait qu'Epalinges n'est pas tout à fait avant-gardiste. Cela est maintenant réglé, entre guillemets.

La Municipalité a décidé, le 21 octobre dernier, de procéder de la manière suivante : à la naissance, chaque famille recevra huit rouleaux de 35 litres ou seize rouleaux de 17 litres, comme c'est le cas actuellement. Et pour la première et la deuxième années, la commune offrira quatre rouleaux pour chaque enfant, ce nombre étant doublé si les gens décident de prendre des sacs de 17 litres.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Boucllement du préavis 5/2016 « Collège de l'Ofréquaz - Réfection de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques » : total demandé au Conseil communal : CHF 1'025'000.-. Total dépensé : CHF 984'061.-. Subventions : CHF 39'795.-. Solde disponible : CHF 80'733.-.

Boucllement du préavis 1/2018 « Adaptation de l'arrêt de bus TL de Bois-Murat et extension des « marches-gradins » du préau sud du complexe scolaire » : total demandé au Conseil communal : CHF 260'000.-. Total dépensé : CHF 227'911.95. Solde disponible : CHF 32'088.05.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Départ de Mme Barbara Clopath : La responsable de l'Office de la population, Mme Clopath, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Elle quittera sa fonction officiellement au 31 décembre 2019. Bien évidemment la commune est à la recherche de sa/son successeur, certains membres du Conseil ayant peut-être déjà vu l'annonce dans les journaux.

Nomination des officiers du Service du feu : comme chaque année a eu lieu le 2 novembre l'exercice de fin d'année suivi des promotions au sein du corps. Et comme les promotions d'officiers sont de la compétence de la Municipalité, M. Monod signale au Conseil la nomination, sur proposition de l'Etat-major évidemment, au rang de lieutenant le sergent-chef Cédric Peter ainsi que le sergent Jonathan Cossy. Les promotions au rang de sous-officier sont de la compétence du groupe de conduite du SDIS de Lausanne-Epalinges. M. Monod les signale quand même : la caporale Annick Peter a été promue au rang de sergent, le sergent Raphaël Demierre au rang de sergent-chef, l'appointé Lino Da Costa Sa au rang de caporal et le sapeur Zoltan Poharezcky au rang d'appointé. Un autre changement à signaler au sein du service du feu : après près de 20 ans d'engagement auprès du SDIS, notamment en qualité de remplaçant du chef de site, le premier lieutenant Pascal Besançon a demandé à être relevé de sa fonction de remplaçant de chef de site. Il reste incorporé au SDIS mais dans d'autres fonctions. Et s'agissant du remplaçant du chef de site, le premier lieutenant Alexandre Bellet prend le relais.

Téléthon 2019 : Le 7 décembre prochain, en même temps que le marché de Noël, aura lieu le traditionnel Téléthon dans le cadre duquel le SDIS Lausanne-Epalinges s'engage. Merci de réserver bon accueil aux peluches, au vin chaud et aux montées à l'échelle.



▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Décompte du préavis 4/2018 relatif au crédit de construction pour l'installation d'un ascenseur public à la sortie Ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes :

Lors de la séance du Conseil communal du 13 février 2018, le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de construction de CHF 400'000.- pour la construction d'un ascenseur public à la sortie ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes.

Ces travaux ont été achevés en octobre 2019 par la pose des vitrages pour la protection contre les intempéries de la cage d'escalier.

La Municipalité est donc en mesure de communiquer le résultat final concernant ces travaux.

Le coût total des travaux de construction de cet ascenseur public aux Croisettes est de CHF 450'625.07. Cette réalisation se solde par un dépassement de CHF 50'625.07. Ce dépassement a les raisons suivantes :

1. Le coût des travaux de maçonnerie (CFC 21) a été sous-estimé lors de l'élaboration du préavis. Ces travaux étaient estimés à CHF 211'092.- TTC, alors qu'ils représentent un total de CHF 286'574.68 TTC soit un surcoût de CHF 75'482.68 TTC.
2. Les coûts des autres travaux (sans la maçonnerie) étaient de CHF 188'908.- TTC. Le montant de ces autres travaux s'est en réalité élevé à CHF 141'553.97 TTC, ce qui correspond à une non-dépense de CHF 47'354.03 TTC.
3. Une fois les travaux de construction de l'ascenseur public terminés, la Municipalité a décidé d'apporter une amélioration à la protection de la cage d'escalier par la pose de vitrages. Ces travaux supplémentaires représentent un coût de CHF 22'496.40 TTC.
4. In fine, le dépassement de CHF 50'625.07 se décompose comme suit :
 - 1) Surcoût du CFC 21 : CHF 75'482.68 TTC
 - 2) ./ Non-dépense liée aux autres travaux : CHF 47'354.03 TTC

Dépassement effectif par rapport
au crédit de construction : CHF 28'128.65 TTC

Dépassement de 7.03% de CHF 400'000.-

 - 3) Fourniture et pose de vitrages : CHF 22'496.40 TTC

Coût supplémentaire y compris
fourniture et pose des vitrages
sur la cage d'escalier : **CHF 50'625.05 TTC**

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

Entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et réponse au vœu de Madame Dürst :

M. Perrin a le privilège d'informer le Conseil que la Municipalité a décidé de l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2020. Les taxes qui seront perçues durant l'année 2020 correspondent à celles figurant au préavis n°21/2018.

Ce règlement a été approuvé le 2 juillet 2019 seulement par la cheffe du département du territoire et de l'environnement. Il n'a donc pas été possible de prélever des taxes pour le deuxième semestre de cette année comme nous l'avions prévu. Le fond de réserve pour le réseau d'égouts et l'épuration ne sera donc plus suffisant à la fin de cette année pour répondre favorablement au vœu de Madame Dürst, émis lors du traitement du préavis



mentionné précédemment, de procéder à un échelonnement du niveau de la taxe dans le temps.

Concernant le prélèvement de ces taxes, un courrier sera adressé dès la semaine prochaine aux propriétaires avec une simulation des montants facturés dès 2020, en leur laissant la possibilité de rectifier à l'aide d'un formulaire les informations de base nécessaire à la facturation (par exemple état de séparation des eaux claires et des eaux usées ou surfaces imperméables raccordées).

D'autre part une annexe explicative sera jointe à la première facture envoyée par les Services industriels de Lausanne à qui la facturation de ces taxes a été déléguée.

Enfin, une page d'information dédiée à l'assainissement sera disponible sur le site internet de la commune dès la semaine prochaine.

Réponse à la question de M. Michaud sur les zones inondables, qui s'est faite par écrit comme demandé : La Municipalité a transmis hier soir à M. Michaud, par écrit comme demandé, la réponse à ses questions concernant les mesures prises à la suite des inondations du 11 juin 2018, posées lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2019. Cette réponse figurera parmi les documents qui seront transmis pour la prochaine séance du Conseil communal.

7. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES TAXIS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH

La parole est donnée à M. Marc Veraguth, délégué de l'Association intercommunale des taxis, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie pour ce rapport bienvenu et détaillé.

8. BUDGET 2020 – APPROBATION

La parole est donnée à Mme Anaëlle Urio, présidente de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin.

Le Président la remercie. Il ouvre la discussion d'ordre général.

Intervention de **M. François PURICELLI**. Le groupe PLR accepte le budget 2020 tel que présenté et approuvé par la Commission des finances. Ce budget appelle néanmoins des remarques et il incite également à la prudence en ce qui concerne l'avenir.

En sa qualité de nouveau membre du Conseil, c'est le premier budget qu'il lui est donné d'examiner. M. Puricelli a été frappé par l'importance des charges de péréquation horizontale entre communes et de participation à la facture sociale qui incombent à la commune d'Epalinges et sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Ces dépenses constituent plus de la moitié de nos charges. De plus, leur évolution n'est pas prévisible et il faut travailler avec des estimations aléatoires corrigées ultérieurement par des décomptes définitifs. Il a aussi noté que la récente bascule avec le canton a permis une économie de CHF 980'000.- francs pour



l'AVASAD, mais que, simultanément, la facture sociale va passer de CHF 9,2 millions à CHF 10 millions, soit une augmentation de quelque CHF 800'000.- francs. Il engage donc les députés présents dans cette salle à favoriser une réforme de l'usine à gaz que constituent les relations financières entre l'Etat et les communes.

M. Puricelli revient au budget présenté en saluant le travail de la Municipalité qui a réussi à stabiliser les charges par rapport au budget de 2019. Il note cependant que la marge d'autofinancement reste négative pour CHF 500'000.-, ce qui signifie que nous ne sommes pas à même de couvrir l'entier de nos dépenses ordinaires de fonctionnement. Afin de couvrir les amortissements obligatoires, il a fallu recourir une fois de plus au fonds de réserve. Il est cependant probable que les comptes de 2019 bouclent avec des revenus supérieurs aux prévisions. La Confédération ne vient-elle pas d'annoncer qu'elle s'attend à un excédent des recettes de CHF 2,6 milliards au lieu de CHF 1,2 milliard au budget ? Le canton de Vaud est aussi dans une bonne phase conjoncturelle et on peut faire confiance à M. Broulis pour les comptes de l'Etat de Vaud. Tous les espoirs sont donc permis en ce qui nous concerne !

En examinant le détail de certains postes, quelques augmentations de dépenses non spectaculaires mais constantes ont pu être décelées. Nous ferons en sorte que la commission de gestion examine attentivement le bien-fondé de ces dépenses.

Il termine son intervention avec la question des investissements qui nous attendent. Les projets sont nombreux et leur coût cumulé pourraient obérer nos finances à long terme. C'est la raison pour laquelle nous serons très attentifs au rapport « qualité/prix » de ces investissements au moment de l'examen des préavis qui nous seront soumis.

M. Fabien LOI ZEDDA prend la parole. Comme M. Puricelli, il va voter le budget. M. Loi Zedda rappelle qu'il fait partie des plus anciens et fait appel aux vieux briscards qui sont dans la salle, Roger Girardet, Michel Perret, Anne-Catherine Doyer qui vient de rejoindre le Conseil, sans oublier Paulette De Vrieze Stan, Claude Matter et tous ceux qu'il oublie, pour rappeler que depuis des années, le groupe PLR intervient au sujet de la diminution de la marge d'autofinancement. Il remémore les interventions régulières de son prédécesseur vice-président du PLR M. Charles-André Bolomey. Ses interventions portaient aussi sur la diminution drastique des fonds de réserve. Même si nous faisons confiance, même s'il y a des explications, il est bon de temps en temps de rappeler ces interventions antérieures et de se préparer à un avenir un peu moins rose.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre, assez lentement pour que l'Assemblée puisse intervenir si besoin.

M. Félix SCHMIDT pose une question à la Municipalité suite à ce qui a été dit précédemment au sujet des impôts des personnes morales dont une bonne partie viendrait du Biopôle. Sa demande à la Municipalité, dont la réponse pourrait être donnée lors d'une prochaine séance, consiste à savoir où en est l'occupation du Biopôle sur Epalinges, et quelles sont les perspectives en la matière, car on voit que cela représente une importance fiscale intéressante. La réponse de la Municipalité permettrait d'éclairer le Conseil sur ce point.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond à M. Schmidt. C'est un point d'attention sur lequel la Municipalité travaille. Elle est bientôt au bout, car sur la surface d'Epalinges, il reste encore un gros bâtiment, à savoir celui pour la recherche contre le cancer. Il y a déjà une réflexion à ce sujet, mais il n'y aura pas énormément d'emploi parce qu'il est lié au



CHUV. La Municipalité transmettra une analyse un petit peu plus fine que la réponse donnée par M. Mischler à M. Schmidt, quant à la problématique du Biopôle.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du budget.

A main levée, le budget 2020 est accepté à l'unanimité.

9. MOTION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD ET CONSORTS DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ « UNE RÉFLEXION CONCERTÉE ET EN AMONT, SUR LE FUTUR PGA ET AVANT TOUT NOUVEAU PROJET, ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL COMMUNAL, SUR LE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE D'EPALINGES, NOTAMMENT VIA SA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME » – PRISE EN CONSIDÉRATION

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la commission d'urbanisme nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission d'urbanisme pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, prend la parole. Suite à ce qui a été dit par M. Urio, la Municipalité accède bien volontiers au mode de fonctionnement qui est proposé dans ce rapport. Il remercie Mme Guignard d'avoir fait en sorte que les discussions aient été sereines entre la commission d'urbanisme, la Municipalité et l'ensemble des parties. La Municipalité veillera à ce que ce dialogue puisse continuer.

Mme Fabienne GUIGNARD prend la parole. Elle remercie le Syndic pour ses derniers propos, car c'est effectivement ce qu'elle voulait aussi dire. Si elle a déposé cette motion, c'était vraiment dans un but d'éviter tous les problèmes que nous avons eus ces trois dernières années, pour les conseillers qui étaient présents en début de législature. Certes cela a été quelquefois difficile, l'émotion était très forte, mais il est néanmoins important maintenant d'avoir une réelle discussion sur le sujet, parce qu'après les résultats du référendum, on a un peu passé « comme chat sur braise » la situation. Et cette motion avait pour but que nous puissions avoir une discussion sereine, aussi bien en commission qu'en Assemblée, et que ces propos soient relatés par le secrétariat dans les PV, pour que les choses soient dites clairement.

Effectivement, cette commission a été un peu bizarre pour quelqu'un qui n'en fait pas partie, puisque Mme Guignard y a été invitée, donc sans droit de vote en l'occurrence. Avec un début un petit peu piquant, et qui s'est très rapidement calmé, parce qu'il y a eu une volonté de tout le monde de se dire que les erreurs qui ont pu être commises étaient des erreurs partagées. Aussi bien du côté de la Municipalité qui a un peu été à la hussarde, que la commission qui s'est plus considérée comme une commission ad hoc sur des gros projets et qui avait un petit peu perdu de vue le côté général. Tous les nouveaux conseillers arrivés il y a trois ans, ce qui est le cas de Mme Guignard, ne connaissaient pas du tout le passé de la situation. Les commissaires lors des discussions ont bien dit qu'ils étaient là depuis longtemps et qu'ils



connaissent le sujet sur le bout des doigts et, pour être un peu simple, qu'ils en avaient un petit peu ras-le-bol. Mais lorsqu'on est un nouveau conseiller, quand on a un nouveau parlement, le passé doit être important mais il est important quand même que les informations soient faites. Donc il a été reconnu de part et d'autre, et la commission aussi, de dire qu'ils travailleraient différemment. Monsieur le Municipal s'est aussi engagé à un meilleur contact. Mme Guignard est très heureuse des propos de Monsieur le Syndic, car c'est ce qu'elle souhaitait entendre. Suite à ces discussions, Mme Guignard était tout à fait prête non seulement à passer en postulat sa motion, si notre président du groupe socialiste n'avait pas demandé tout de suite une séance, mais elle va beaucoup plus loin et accepte tout à fait de retirer cette motion puisque les réponses ont été données et qu'en politique, la parole donnée est pour elle quelque chose d'important. Mme Guignard sait, en est sûre et demande à la Municipalité et la commission de faire le travail comme ils viennent de le promettre. Cela évitera de la paperasserie, si elle peut dire inutile, pour répondre à une motion qui aurait pu avoir d'ailleurs un autre nom. Donc les choses repartent bien et c'était le but dans ce sujet où le PGA sera effectivement un problème très important à gérer, où il y aura forcément des dissensions, mais en discutant en amont cela évitera beaucoup de problèmes lorsque le projet définitif sera présenté au Conseil.

La motion de Mme la Conseillère Fabienne Guignard et Consorts est retirée.

10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'OFFRIR AUX ATELIERS PAPAS CONTACTS UN ESPACE DANS UN LOCAL COMMUNAL EN VUE D'ORGANISER DES SÉANCES PERMETTANT AUX PÈRES DIVORCÉS DE SE DÉVOILER. OBJECTIF À LONG TERME : FAIRE D'EPALINGES UNE ANTENNE RELAIS DU MCPV (MOUVEMENT DE LA CONDITION PATERNELLE VAUD) ENTRE LE NORD LAUSANNOIS ET LA BROYE – PRISE EN CONSIDÉRATION

Le Président ouvre la discussion.

M. Erich DÜRST prend la parole. Il informe le Conseil qu'il va voter contre la prise en considération de ce postulat et en explique les raisons. Premièrement, il estime que c'est tout à fait une compétence de la Municipalité d'accorder certaines faveurs à des associations, elle le fait déjà pour des associations sportives et culturelles qui sont implantées à Epalinges. Il ne voit donc pas très bien pourquoi il faut passer par le moyen d'un postulat. Deuxièmement, il est indiqué dans les explications de M. Santacroce que cette association dispose d'une antenne à Lausanne, qui n'est pas très loin, et une autre antenne à Yverdon. M. Santacroce propose d'être un relais entre Lausanne et Yverdon. Cela ne semble pas tout à fait pertinent pour M. Dürst. Ce serait plutôt Moudon, Payerne, Echallens ou Cossonay, par exemple. La commune d'Epalinges ne lui semble pas très bien positionnée dans cette perspective-là. Voilà les deux raisons principales qui font que M. Dürst ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

M. Fabien LOI ZEDDA prend la parole suite à l'intervention de M. Erich Dürst. En l'absence du conseiller M. Enzo Santacroce, M. Loi Zedda peut comprendre intellectuellement



les remarques de M. Dürst, mais ce sont des remarques techniques. Le groupe PLR appelle à un problème de société. Il en veut pour preuve que ce problème de société, alors que la presse n'est pas forcément très encline à rediriger les propos du PLR, c'est le moins qu'on puisse dire, le Lausanne Cité, le journal lausannois, a fait une place considérable à l'intervention de M. Santacroce. Les conseillers ne l'ayant pas encore vu peuvent encore se le procurer. M. Loi Zedda serait navré que derrière un appareil de technique qu'on leur envoie comme un nuage de poussière, on occulte le véritable problème de société qu'à son avis M. Santacroce a dégagé avec talent et avec cœur. Aussi, il invite l'Assemblée à voter cette prise en considération

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, la prise en considération est acceptée à une large majorité avec 9 contres et 9 abstentions. Le postulat sera transmis à la Municipalité.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Horacio HERRERA adresse un vœu à la Municipalité concernant les devoirs surveillés. Actuellement, les familles qui inscrivent leurs enfants aux devoirs surveillés après l'école doivent payer CHF 150.- par année, quel que soit le nombre de jours hebdomadaires que l'enfant utilise. Même si ce montant peut paraître bas, certaines familles à revenu très modeste ont du mal à s'acquitter de cette somme. Surtout si elles doivent inscrire plusieurs enfants. Parfois, elles renoncent simplement à cette prestation, faute de moyens. M. Herrera aimerait, par ce vœu, que la Municipalité établisse un système de subventions pour les familles nécessiteuses.

M. Pierre JOLLIET, Municipal, remercie M. Herrera pour son intervention et lui répond. La Municipalité est en train de revoir le système des aides, notamment pour le réfectoire. Elle introduira également un système d'aide pour les devoirs surveillés.

M. Esteem OKORO dépose un vœu « Bannissement de la vaisselle jetable ». Il se tient devant l'Assemblée ce soir pour faire part d'un vœu qui concerne le gobelet qu'il tient à la main. En effet, il ne lui semble pas très écologique de systématiquement proposer de la vaisselle jetable lors des événements auxquels le Conseil assiste. Que ce soit les verres, les tasses, les assiettes et les couverts en plastique. Il pense que le Conseil pourrait trouver des alternatives plus écologiques pour satisfaire ses besoins. Pour cette raison, M. Okoro souhaiterait par ce vœu que la commune s'engage à bannir l'utilisation de vaisselle jetable non recyclable au sein de son administration.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond à M. Okoro. Il l'informe que la Municipalité a déjà fait le pas avec les refuges, en mettant à disposition de la vaisselle recyclable. Cela a également été le cas lors du 1^{er} août. Etant donné qu'il reste encore des gobelets en plastique, l'idée serait d'abord de les écouler puis utiliser de la vaisselle recyclable ou réutilisable.

Mme Marisa DÜRST dépose un postulat concernant la mobilité et plus particulièrement les aménagements cyclables. En octobre 2014, la Municipalité a présenté un plan directeur



communal de mobilité. Celui-ci dressait l'état des lieux des différents modes de transport dans notre commune et identifiait les enjeux et les perspectives. Depuis cinq ans, des mesures ont été réalisées comme l'amélioration de la desserte de la ligne de bus 46, surtout le soir et le week-end ou encore la création de quelques zones à 30km/heure.

En ce qui concerne les aménagements cyclables, le plan directeur communal de mobilité signalait qu'ils étaient « marginaux et discontinus sur le territoire communal ». Il préconisait l'intégration de pistes ou de bandes cyclables sur les axes routiers à fort trafic et sur le réseau routier de distribution. Si certaines bandes cyclables ont été réalisées, force est de constater que beaucoup d'efforts restent à faire. Pour mieux se rendre compte de la réalité, Mme Dürst a sillonné la commune à vélo. Ainsi, elle s'est rendue compte que dans les hauts d'Epalinges, à part la route du Village et la moitié du chemin du Ruisseau-Martin, aucune bande ou piste cyclable n'est visible. Rien du côté de Prés-les-Bois et de Praz-Buchilly. Plus au sud d'Epalinges, pourquoi la bande cyclable qui démarre plus ou moins aux Croisettes ne continue pas jusqu'à l'arrêt de bus Croix-Blanche ? De même, aucune piste cyclable n'est prévue actuellement pour traverser le carrefour de la route de Berne dans le sens ouest-est. Rien non plus du côté des Tuileries et Bois-Murat.

A l'heure où l'on discute de la réfection du plat de la Croix-Blanche et des Tuileries ainsi que de la place des Croisettes, cette question doit occuper toute notre attention. Comme le souligne très justement notre Plan de mobilité, des aménagements cyclables permettraient de rendre attentifs les automobilistes de la présence des vélos et par là-même d'améliorer leur sécurité. Ils permettraient, entre autres, aux enfants d'enfourcher leur vélo pour se rendre à l'école ou à leurs activités extra-scolaires plus sereinement.

Enfin, Mme Dürst souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée aux trottinettes électriques. Même si elles ne sont pas légion à Epalinges, il est fort à parier qu'elles occuperont dans un avenir proche notre espace urbain. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour assurer la sécurité des usagers ?

Après cinq ans, il lui paraît nécessaire de dresser un inventaire des actions entreprises, de celles en cours et des mesures planifiées et à planifier. Par ce postulat, Mme Dürst demande à la Municipalité d'informer le Conseil sur les avancées en matière de mobilité et sur les projets en cours et à venir.

M. Félix SCHMIDT dépose un vœu afin d'autoriser les cyclistes à prendre en contre-sens les sens interdits. Etant lui-même un cycliste, il aimerait apporter un petit complément par rapport à ce qu'a dit Mme Dürst. Il était en vacances en vélo cet été en France, et est parti un peu en ricanant, car si on regarde la carte des pistes cyclables de l'Europe, la France est une grande tache blanche. Quelle a été sa surprise de voir que dans les grandes villes comme Bordeaux et Toulouse, qui s'y prêtent bien car ce sont des villes plates, pratiquement tous les sens interdits sont permis à contre-sens aux cyclistes, par défaut. Il n'y en a pas beaucoup de sens interdits à Epalinges, mais il pense que c'est intéressant de se poser la question. C'est vrai qu'on n'a pas l'habitude de cela chez nous, mais de donner la priorité aux vélos permet de freiner beaucoup la vitesse du trafic. C'est une mesure qui lui semble simple et à réfléchir. Cela n'est peut-être pas possible partout, mais ce serait intéressant d'y réfléchir pour Epalinges.

12. DIVERS

Aucun divers.



La parole n'est plus demandée.

Le Président souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et clôt la séance.

La séance est levée à 20h45.

Epalinges, le 18 novembre 2019.

Le Président :

Nicolas HÄUSEL



La Secrétaire suppléante :

Mélanie ESTOPPEY

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Cette association, constituée au sens des articles 112 et ss de la LC, a pour tâche - selon l'article 4 de ses statuts - d'établir et d'appliquer la réglementation intercommunale sur le service des taxis, ainsi que les prescriptions d'application qui en découlent, de modifier et de tenir à jour cette réglementation dans toute la mesure utile, d'assurer la bonne marche du service des taxis sur le territoire des communes membres, et d'assumer toutes autres fonctions qui pourraient lui être assignées par les communes membres.

Cette association, dont le siège est à Lausanne, se compose de trois organes :

- Un conseil intercommunal
- Un comité de direction (5 membres, tous des municipaux)
- Une commission de gestion (5 membres)

Cette association intercommunale regroupe des représentants de communes de la région lausannoise d'Epalinges, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny, Belmont et Lausanne.

Le conseil intercommunal est lui composé de délégués élus au début de chaque législature par chaque conseil communal des communes membres avec au moins un municipal par commune.

La clé de répartition des délégués est la suivante : deux délégués par commune de moins de 10'000 habitants, trois délégués par commune de 10'000 à 20'000 habitants, quatre délégués par commune de 20'000 à 50'000 habitants et cinq délégués par commune de plus de 50'000 habitants. Chaque commune peut désigner un délégué suppléant.

Epalinges est représentée dans cette association par Monsieur le Municipal Alain Monod (membre du Comité de direction), MM le Syndic Maurice Mischler (délégué de la Municipalité depuis 2018, date de l'entrée de M. Monod au CD), votre serviteur (délégué depuis 2017 et nouvellement membre de la commission de gestion depuis mai 2019). M. Anton Epp est délégué suppléant.

L'assemblée intercommunale adopte le budget annuel, les comptes annuels, le rapport de gestion. Il adopte le règlement intercommunal des taxis et ses modifications, examine et décide sur toute question soumise par l'un de ses membres ou par le comité de direction. Le conseil intercommunal se réunit en séance ordinaire en principe deux fois par année, la première au plus tard le 31 mai, la deuxième en septembre, et en séance extraordinaire si nécessaire. Le Conseil intercommunal des taxis a siégé 3 fois en 2018.

Diverses modifications réglementaires sont intervenues en 2018 dans le domaine des taxis et des véhicules de transport avec chauffeur (VTC), afin de mettre un terme à l'activité d'UberPop et ainsi garantir des conditions d'exercice équitables mettant notamment fin à la concurrence générée par des particuliers sans permis professionnels, dans le cadre des compétences

intercommunales et dans l'attente des dispositions futures de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE).

La nouvelle modification réglementaire qui s'en est suivie a entraîné, suite à son acceptation par le Conseil intercommunal, le dépôt de deux requêtes à la Cour constitutionnelle vaudoise, lesquelles ont été rejetées. Lors de sa séance du 7 novembre 2018, le Conseil intercommunal a décidé d'abaisser le nombre des concessions (Taxis Type A), actuellement comprises entre 230 et 280, pour le fixer entre 180 et 240. Il a aussi accepté qu'un signe distinctif permette l'identification de tout véhicule affecté au transport de personnes, répondant ainsi à une demande formulée par les chauffeurs de taxis et le syndicat Unia.

En début février 2019, un appel d'offres a été lancé pour 16 concessions de taxis et l'imposition d'un signe distinctif pour les VTC (modification de l'art. 28) et le Règlement intercommunal sur le service des taxis a été mis à jour au 1^{er} avril 2019.

Le transport de personnes à titre professionnel avec voitures de transport avec chauffeur (VTC) et au moyen de taxis est soumis jusqu'au 31 décembre 2019 à autorisation communale, dès le 1^{er} janvier 2020, seule l'exploitation d'un service de taxis sur le territoire communal sera soumise à l'autorisation communale, les chauffeurs et entreprises de transport de personnes à titre professionnel seront soumis à autorisation cantonale (Police cantonale du commerce). Le début 2020 sera encore une période transitoire, du fait que les discussions avec le Canton sur la version définitive du règlement sont toujours encore en cours.

Tous les communiqués, les règlements et prescriptions, les procès-verbaux ainsi que les préavis des dernières années sont disponibles sur le site www.lausanne.ch sous la rubrique Service intercommunal des taxis .



Marc Veraguth

(Lecture lors du CC du 12.11.2019)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

Concernant le budget 2020

Approbation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin était composée de Mesdames Sandrine Largey Botti, en remplacement de Madame Catherine Bürki, et Anaëlle Urio ainsi que Messieurs Yves Fauth, Guillaume Graf, Angelo Marzoli, Olivier Volper et Sandy Warth.

Monsieur Georges Rosset était excusé et non remplacé.

Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité.

Messieurs Jean-François Niklaus, boursier communal, et Thomas Nawotka, adjoint du chef de service des Finances, étaient également présents pour répondre à nos questions

Monsieur le Syndic commence par nous indiquer que les finances de la Commune se portent bien et que le budget 2020 ne devrait contenir aucune dépense surprenante.

Nous passons donc directement aux questions des commissaires.

Partie introductive

Tout d'abord, une erreur de nombres s'est glissée à la page 4 dans la partie reprise de l'arrêté sur le taux d'imposition du dernier Conseil. En réalité, la commune fait un gain de 0.58 point d'impôt contre 0.42 noté dans le préavis.

Une fois ce point relevé, les questions se portent sur l'introduction et donc le budget dans son ensemble.

Un commissaire demande, suite à une précédente intervention au Conseil, que le résultat ordinaire théorique soit mieux mis en valeur. Effectivement, il est présent dans les nombres de la page 5 mais n'apparaît jamais dans le résumé texte qui nous donne les principaux chiffres du budget. Pour le budget 2020, il y a environ 5 millions de déficit, couverts par les fonds de réserve pour revenir à 500'000 frs de déficit comme résultat final. Le commissaire précise qu'il n'a rien contre utiliser ces fonds de réserve qui sont faits pour cela mais que le résultat ordinaire théorique devrait ressortir dans les commentaires, par les indications chiffrées de l'utilisation des fonds de réserve et de l'effet des amortissements. Monsieur le Syndic et le Boursier prennent bonne note de cette remarque.

A la page 6, charges de fonctionnement, un commissaire demande d'où vient l'augmentation des charges 30 *Autorités et personnel*. Cette augmentation vient du remaniement des temps de travail d'une partie du personnel, de l'engagement de notre secrétaire du Conseil communal, de l'acquisition de l'Eglise des Croisettes et d'un nouveau poste de travailleur social de proximité. Les détails se trouvent en page 11. Les salaires représentent maintenant 79 ETP.

La charge 36 *Aides et subventions* baisse de 23.3% par rapport au budget 2019 à cause de l'AVASAD.

A la page 10, *États des financements spéciaux et fonds de réserves*, il est demandé par un commissaire de rajouter en colonne 4 le résultat annuel pour les prochains budgets.

Les questions concernent ensuite les comptes dans leurs détails. Elles vont donc être rapportées par type de compte.

1010 3185.000 Municipalité Honoraires, actes officiels

Cette ligne de charge a été rajoutée au vu des recours de plus en plus nombreux.

1010 3526.000 Municipalité Participation à Lausanne Région

Lausanne Région est une plateforme entre Lausanne, sa région et le canton. Il s'agit d'un fond permettant de payer des créances dues par les 3 entités comme la mobilité intercommunale. Cela représente un coût de 8 frs par habitant.

1500 3170.020 Affaires culturelles, manifestations et communication Réceptions et manifestations

L'augmentation des charges est due à une augmentation de manifestations mais il est partiellement compensé par la concentration des tous-ménages en un seul feuillet unique le « Sortir à Epalinges ».

1510 3011.000 Animation socioculturelle (CAP) Traitements du personnel

Le CAP est très lié aux affaires culturelles. Les charges du personnel sont ici en asymétrie avec le personnel des affaires culturelles qui est à moindre coût. Vu que le CAP travaille notamment avec les jeunes, une forte présence du personnel est nécessaire. En effet, il n'est pas possible d'avoir seulement un animateur pour 50 enfants. De plus, le CAP est maintenant en charge de tout ce qui est socioculturel au sein de la commune y compris les activités avec les personnes âgées par exemple.

2100 4011.00 Impôts Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)

Les principaux revenus viennent du Biopôle. Or, beaucoup de start-ups s'y implantent qui ne restent pas forcément longtemps dans les mêmes locaux. Il est donc difficile de savoir comment ces entreprises vont influencer les comptes. La commune préfère être pessimiste plutôt que compter sur des revenus incertains.

35 Bâtiments

De manière générale, il est relevé qu'il y a beaucoup de contrats d'entretien pour les différents bâtiments. Maintenant que le service technique est devenu très conséquent, un commissaire demande si ces contrats d'entretien vont être revus à la baisse. Il est répondu que non car ces contrats concernent des tâches bien spécifiques comme des lavages de vitres extérieures des bâtiments scolaires demandant du matériel spécifique.

3503 3153.000 Pavillon scolaire du Grand-Chemin Entretien du mobilier et des équipements

L'augmentation des charges est due au remplacement des luminaires grésillant.

3513 4271.070 Auberge communale Loyers de l'auberge

Les loyers ont été budgétés à la baisse en prévision des travaux de la grande salle. Il est demandé si le manque à gagner a, lui aussi, été budgété. Ces charges sont prises en compte directement dans le préavis de la grande salle.

4200 3185.040 Service de l'urbanisme, architecture et énergie Honoraires et frais d'expertise

Cette augmentation est due à l'étude pour le réaménagement de la place des Croisettes.

450 Ordures ménagères et déchets

Il est demandé pourquoi la taxe va être diminuée si le compte n'est pas encore à l'équilibre. Le compte n'est pas à l'équilibre à cause d'amortissements encore en cours. De plus, si la taxe n'avait pas été réduite, le compte serait alors bénéficiaire. C'est donc un geste envers la population.

4600 3526.030 Réseau d'égouts et épuration *Participation à la STEP*

Il est souligné que le Conseil doit aussi valider le budget de la STEP selon la convention qui rentre en vigueur en janvier 2020. Ce budget devra donc être mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Il est aussi demandé à la Municipalité de dorénavant obtenir plus en amont les chiffres du budget de la CISTEP pour pouvoir les reprendre dans le budget de la Commune. Ceci évitera une trop grande divergence en matière de montant budgété.

57 Camps scolaires et colonies

L'augmentation des charges est due à la décision fédérale limitant le coût maximal à charge des familles à une valeur de 16frs par élève et par jour.

5800 3652.010 Temples et cultes *Subside paroisse allemande*

Un commissaire se demande comment sont fixés les subsides et leurs destinataires. La reconnaissance des paroisses se fait par le Canton qui fixe les différents subsides.

Les membres de la CoFin n'ont pas d'autres questions. La présidente remercie Monsieur le Syndic ainsi que Messieurs le Boursier et l'adjoint au chef de service des finances pour leurs réponses. L'approbation du budget 2020 est soumis au vote.

Décision

C'est à la majorité des membres présents, 5 oui et 2 abstentions, que la Commission des Finances vous propose, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

Epalinges, le 22 octobre 2019,

Commission des Finances
Anaëlle Urio
Présidente



Rapport de la commission d'urbanisme et des constructions (CUC) sur la prise en considération de la motion déposée par Mme F. Guignard et Consorts demandant à la Municipalité « une réflexion concertée et en amont, sur le futur PGA et avant tout nouveau projet, entre la Municipalité et le Conseil communal, sur le développement urbanistique d'Epalinges, notamment via sa Commission permanente d'urbanisme »

La séance s'est déroulée le jeudi 24 octobre en présence de la motionnaire Mme Fabienne Guignard, du municipal M. Bernard Krattinger et de la Commission composée de son président M. Jérôme Urio et de ses membres Mme Catherine Burki, MM Laurent Balsiger, Horacio Herrera, Félix Schmidt. Absents non remplacés : Mme Anne-Marie Fischer, MM Philippe Cordonier et Claude Matter.

Le président rappelle qu'à fin mars 2018 une importante séance d'information sur l'avancement du PGA a eu lieu avec le service technique. Nous avons pu constater l'immense travail accompli, la procédure choisie (mettre en réserve toutes les parcelles hors périmètre compact avant de faire une analyse au cas par cas tout en réalisant un nombre important de séances de conciliation). Il s'en est suivi la transmission au canton d'une « vision communale » à fin novembre et nous étions en attente d'une réponse cantonale. Ces éléments ont fait l'objet d'un rapport du Président de la CUC lors du conseil communal du 18 juin.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la révision du PDCOM et par la suite de celle du PGA.

Le Municipal nous apprend que le retour du canton s'est fait en terme de « vous devez faire mieux » !

Le service technique et le bureau mandaté ont, sur la base de la « vision communale » et des résultats des séances de conciliation avec les opposants à la « zone réservée communale », établi une « zone réservée ciblée » qui fait actuellement l'objet d'un examen préalable cantonal.

Un commissaire trouve que la transmission de ces documents s'est faite sans que la commission d'urbanisme ait pu communiquer ses observations.

Le Municipal rappelle le rôle consultatif de la commission sur les objets que la Municipalité entend lui présenter avant qu'ils soient soumis au Conseil Communal.

Effectivement, il n'est pas inutile de rappeler ici les termes de l'article 47 de notre règlement communal, à savoir :

Article 47 CC : la commission permanente d'urbanisme et des constructions

- 1) examine les intentions et avant-projets que souhaite lui présenter la Municipalité en matière d'urbanisme et de constructions avant qu'ils ne soient présentés au CC
- 2) rapporte au Conseil au moins une fois par année sur son activité
- 3) sur décision du bureau, elle peut aussi fonctionner comme commission ad hoc

Les membres présents de la commission confirment que des séances régulières sur tous les projets ont eu lieu. La commission s'est vue confiée de gros dossiers (avancement des plans de quartier, rénovations de bâtiments, étude du PDCOM, suivi des projets). Happée par des gros dossiers, peut-être a-t-elle moins suivi l'avancement de cette démarche de révision du PDCOM et du PGA.

La révision du PALM en 2012, l'arrivée de la LAT en 2014, le plan directeur cantonal en 2017 sont des éléments qui doivent être intégrés **dorénavant** lors des travaux de la commission.

La motionnaire explique sa démarche dont le but est de trouver une solution constructive pour éviter des conflits dans un domaine, celui de l'urbanisme, très émotionnel. Le PGA étant à réaliser en consultant la CUC avec de la méthode (fréquences des séances, écoute des orientations, transmission des observations, obtentions d'explications).

Parallèlement aux travaux au sein de la commission, ses membres sont invités à communiquer régulièrement les informations transmises et l'état des dossiers en cours aux membres de leur groupe politique.

La Commission souhaite et déclare pouvoir s'engager de cette façon, à savoir une démarche plus tracée, avec une fréquence ordonnée (par exemple traiter le sujet tous les 2 mois) pour apporter et développer sa vision de l'aménagement du territoire, tout en respectant le rôle consultatif qui lui est attribué.

En conclusion, étant donné d'une part que la motionnaire n'est pas opposée à transformer sa motion en postulat et que d'autre part, compte tenu des orientations proposées concernant le suivi de la révision du PDCom et du PGA par la CUC (pour autant que la Municipalité accepte le modèle de consultation et concertation proposé), la commission propose que la motion soit retirée.

Le Président de la Commission d'urbanisme et des constructions

Jérôme URIO



Epalinges, le 4 novembre 2019